

2024-1378
2024-06-04

ACÉPHATE TECHNIQUE
Insecticide
Solide

RÉSERVÉ À LA FABRICATION ET À LA FORMULATION

Ce produit est un insecticide utilisé pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*

PRINCIPE ACTIF:: Acéphate 98,0%

FABRICATION

**N° D'HOMOLOGATION 27917 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**



ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

UPL AgroSolutions Canada Inc.

PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709

Renseignements sur le produit: 1-800-438-6071

CONTENU NET: 100 KG - Vrac

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Dangereux si avalé ou respiré.

Éviter le contact avec les yeux ou les vêtements.

Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant de réutiliser.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'acéphate est un inhibiteur de la cholinestérase. Si des signes d'inhibition de la cholinestérase se manifestent, l'atropine est un antidote. 2-PAM peut également être utilisé conjointement avec l'atropine mais ne doit pas être employé seul.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

Ne pas décharger d'effluents contenant ce produit dans l'eau d'irrigation, lacs, cours d'eau, étangs, estuaires, océans ou eaux publiques, ou contaminer en nettoyant le matériel de pulvérisation ou en éliminant les déchets. Ne pas décharger d'effluents contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans en avoir avisé au préalable les responsables de la station de traitement des eaux usées. Contacter l'organisme de réglementation provincial ou le fabricant pour obtenir des conseils.

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un insecticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

ENTREPOSAGE

Garder dans un endroit frais et sec. Protéger contre la chaleur excessive. Conserver ce produit dans le contenant original. Ne pas conserver ni transporter près des aliments pour humains ou pour animaux.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens doivent éliminer les principes actifs et les contenants superflus conformément à la réglementation municipale ou provinciale. Pour obtenir d'autres renseignements sur le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou avec l'organisme provincial de réglementation.**NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT**

S'assurer que toutes les personnes concernées par le déversement sont au courant des risques associés à ce produit. Un petit déversement peut se nettoyer de façon ordinaire, en tenant compte des propriétés physiques et dangereuses de ce produit et des lieux du déversement. Bien aérer les lieux, et porter un appareil respiratoire à adduction d'air pur pour éviter le contact par inhalation. Porter des vêtements de protection et des lunettes à coques pour éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer la poudre tout en évitant de créer de la poussière. Mettre les balayures dans un fût ouvert. Couvrir la surface souillée d'un détergent ménager en granulés d'usage courant. Avec un balai-brosse, faire pénétrer le détergent dans les fentes et les crevasses, et le laisser reposer 2 ou 3 minutes. Prendre soin de bien éviter tout contact avec la peau et les yeux et éviter les éclaboussures sur soi même et les spectateurs. Répandre un absorbant approprié, tel que de l'argile, sur la bouillie. Avec une pelle, mettre la matière absorbée dans un fût ouvert. Répéter au besoin. Rincer la surface à l'eau tout en observant les précautions à l'égard de l'environnement. Fermer hermétiquement le fût et éliminer la matière souillée conformément aux recommandations municipales ou provinciales.

<p>POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300</p>

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UPL et le logo d'UPL sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.

® Marque déposée de OMS Investments, Inc., Arysta LifeScience Corporation détient une license exclusive